



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 61126

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur le projet de création de l'allocation dépendance. Annonce l'année dernière comme devant intervenir à compter de janvier 1992, puis comme devant être discutée au cours de la session de printemps du Parlement, c'est aujourd'hui à la session d'automne que l'on reporte sa discussion. À ce titre, il souhaiterait que lui soient précisées quelles sont les principales intentions du Gouvernement quant à la résolution du problème que constitue la dépendance des personnes âgées.

Texte de la réponse

Reponse. - D'après le dernier recensement de 1990, la France compte plus de 8 millions de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans dont environ 4 millions de personnes âgées de soixante-quinze ans et plus de 1 million de personnes âgées de quatre-vingt-cinq ans et plus. Cette évolution démographique va se poursuivre et ce sont les tranches d'âge les plus élevées qui vont augmenter le plus. Le nombre de personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans devrait doubler d'ici 2015. Il convient d'être en mesure de faire face à cette perspective et d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il ne faut pas en effet que le grand âge soit perçu négativement par nos concitoyens et devienne un élément de déchirement du tissu social. Pour cela, il est indispensable d'agir en amont pour prévenir et retarder le plus possible le phénomène de dépendance, lorsque celui-ci survient. L'autonomie des personnes âgées recouvre trois réalités différentes et souvent très liées : l'autonomie financière, l'autonomie sociale et l'autonomie physique. Assurer l'autonomie des personnes âgées implique une politique active visant au maintien de leur pouvoir d'achat, au développement de leur vie sociale et enfin à la prévention de toute pathologie invalidante. La prévention pour être efficace doit être à la fois sociale et sanitaire. Il s'agit de lutter tout d'abord contre l'isolement, le repliement sur soi et le sentiment d'inutilité grâce au développement de la vie associative et du bénévolat. Il faut également développer des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui facilitent la vie des personnes âgées dans la cité et dans le village. Il convient en outre de lutter contre l'évolution insidieuse de pathologies considérées comme inéluctables avec l'avancée en âge et qui conduisent à la perte d'autonomie. Ce suivi médical indispensable suppose une formation des médecins mieux adaptée. Grâce à une prévention active, la majorité des personnes âgées devrait pouvoir vivre en bonne santé, bien intégrée à la vie sociale du quartier ou de la commune. Toutefois la prévention a ses limites, car l'allongement de la durée de la vie accroît le risque de dépendance de personnes très âgées. C'est pourquoi à partir des travaux réalisés par la mission parlementaire présidée par M Boulard, député, et par le commissariat général au plan, dans le cadre de la commission présidée par M Schopflin, le Gouvernement étudie les mesures visant à améliorer le dispositif actuel de prise en charge de la dépendance. Le premier objectif est de mieux coordonner l'ensemble des interventions en faveur des personnes âgées. Le problème à résoudre est d'organiser le partenariat entre les différents intervenants grâce à la mise en place, au niveau départemental, d'une instance de coordination et de concertation et, au niveau local, d'équipes médico-sociales chargées d'évaluer la dépendance à partir de critères nationaux et de faire des propositions de prise en charge. Le deuxième objectif est de renforcer la sécurité matérielle des personnes âgées dépendantes.

par la mise en place d'une prestation leur donnant un reel choix entre hebergement et maintien a domicile. Il convient par ailleurs d'adapter la prise en charge de certains soins tant en maison de retraite qu'a domicile et d'ameliorer la vie dans les etablissements en poursuivant le plan de medicalisation et en achevant le programme de transformation des hospices. La complexite de ce dossier et notamment le partage des responsabilites entre de nombreux partenaires : Etat, collectivites territoriales, caisses de securite sociale, necessite etudes et concertations concretes approfondies, avant d'arreter des choix. Le Gouvernement a le souci de prendre ses decisions en toute clarte et de repondre dans les meilleures conditions a la tres grande attente de nombreuses personnes agees dependantes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61126

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 août 1992, page 3782